



Sommaire :

- Conseil communal
- Taxe déchetterie étudiants
- Vente de vin
- Vote par correspondance
- Téléthon
- Composition des ordures ménagères
- Prévention cambriolages
- Cartes journalières CFF
- Recensement des chiens
- Proches aidants
- Transports accompagnés
- Fenêtres de l'Avent
- Agenda

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

Séance du 3 octobre 2019 :

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 120'000.00 pour la révision du Plan général d'affectation et de son règlement
- d'accepter le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 64'000.00 pour les travaux de remplacement de l'ascenseur de la Rue du Village 24
- de ne pas autoriser la Municipalité à acquérir un véhicule multifonctions et de refuser le crédit de CHF 115'000.00 prévu à cet effet.

Nous vous informons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : www.eclepens.ch.

TAXE DÉCHETTERIE POUR ÉTUDIANTS

En application du règlement communal sur la gestion des déchets (art. 12.3), les habitants de 18 à 25 ans, ayant droit aux allocations familiales, peuvent bénéficier d'une réduction de taxe (Fr. 15.- au lieu de Fr. 80.-), à condition qu'une [attestation d'études ou d'apprentissage de l'année en cours](#) soit déposée au bureau communal [avant le 30 novembre 2019](#). Passé cette date, la taxe adulte sera perçue. Ce document doit être remis [chaque année](#).

VENTE DE VIN

La vente de vin de la commune aura lieu à la buvette du football

le mercredi 20 novembre 2019 de 17h à 19h

Pinot gris	50 cl	Fr. 9.-
Pinot noir	70 cl	Fr. 12.-
	50 cl	Fr. 9.-
	140 cl (magnum)	Fr. 28.-
	Magnum en caisse	Fr. 35.-

Carton de 6 verres Fr. 20.-

Paielement comptant

*Munissez-vous d'emballages pour
le transport de vos bouteilles*



VOTE PAR CORRESPONDANCE – MODE D'EMPLOI

Lors de chaque scrutin, un certain nombre de votes non valables sont enregistrés.

C'est pourquoi, nous vous rappelons ci-dessous le mode d'emploi du vote par correspondance



1) Remplir le(s) bulletin(s)

Remplissez le bulletin de vote ou le bulletin électoral et glissez le(s) bulletin(s) dans l'enveloppe jaune.

Fermez l'enveloppe de vote jaune pour protéger le secret de votre vote



2) Complétez et signez la carte de vote

Prenez la carte de vote et détachez le volet de transmission après avoir pris note des informations qui figurent au dos.

Inscrivez votre **date de naissance complète** (jour-mois-année et non la date du jour) et **signez la carte de vote**

3) Insérez le tout dans l'enveloppe de transmission

Glissez l'enveloppe de vote de couleur dans l'enveloppe de transmission puis, **séparément, la carte de vote**, afin que l'adresse du greffe apparaisse dans la fenêtre.

4) Pour voter vous pouvez :

- voter par correspondance par la poste (**attention à ne pas oublier d'affranchir l'enveloppe**)
- déposer votre enveloppe dans la boîte aux lettres de l'administration communale (sans affranchissement)
- vous rendre au bureau de vote (Administration communale - Rue du Village 24) le dimanche matin (jour du scrutin) entre 9h30 et 10h30

TÉLÉTHON DE LA JEUNESSE

La Société de Jeunesse organisera le Téléthon



le samedi 7 décembre 2019

Le stand se trouvera à la buvette du foot où vous pourrez y déguster une soupe, des pâtisseries et des boissons vendues par la Jeunesse.

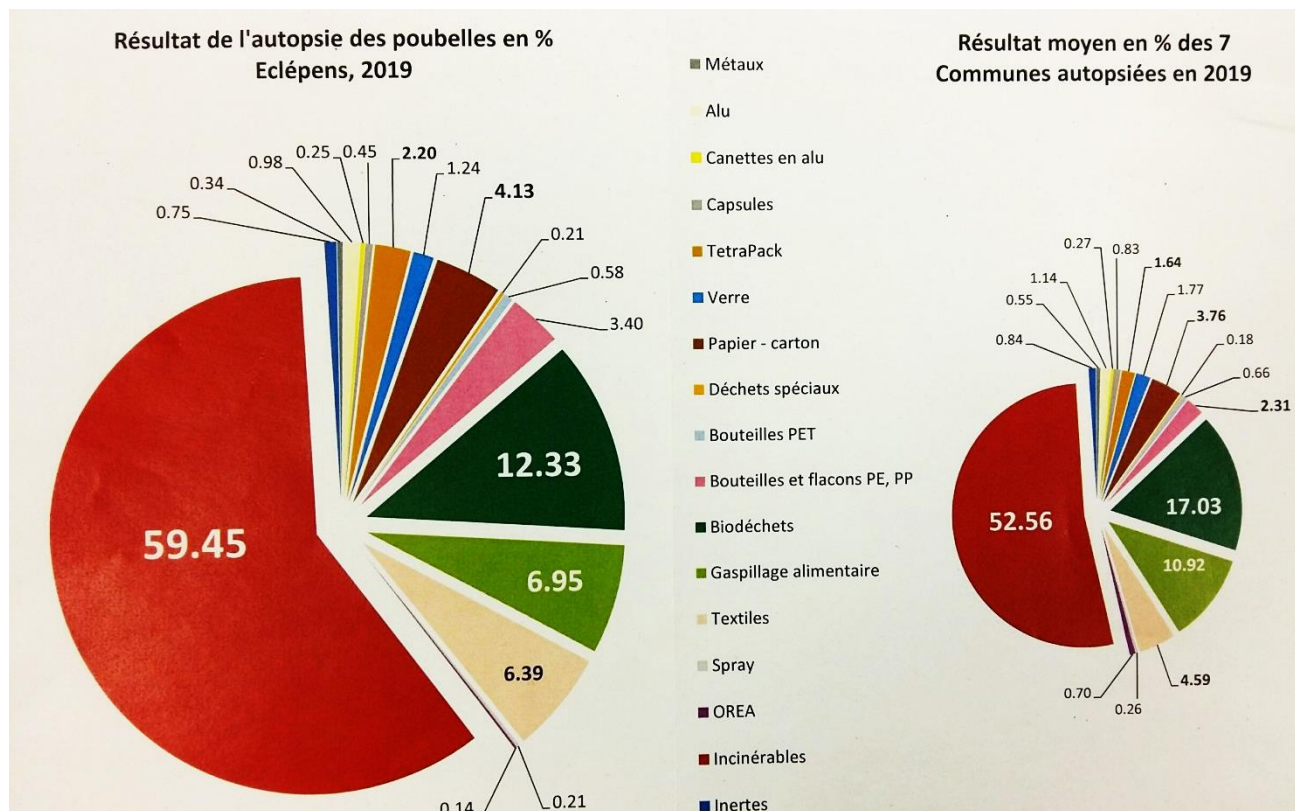
Le produit de la vente des traditionnelles peluches sera entièrement versé au Téléthon.

COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis 2011, Valorsa étudie la composition des ordures ménagères. Cette analyse s'effectue sur sept communes par année. Elle permet de mesurer l'efficacité du tri.

Cette année, la commune d'Eclépens a été retenue pour cette étude. Valorsa a prélevé, en collaboration avec le transporteur, 100 sacs d'ordures ménagères sur toute l'étendue du territoire. Les sacs ont été ouverts par du personnel assermenté et autopsiés dans le détail. Valorsa garantit toute confidentialité.

Vous trouvez ci-dessous la synthèse des résultats de la commune, ainsi que le résultat moyen des communes autopsiées en 2019 :



CAMBRIOLAGES DU CRÉPUSCULE

En automne, quand les jours raccourcissent, les cambrioleurs aperçoivent plus facilement lorsque les maisons ou appartements sont très probablement inoccupés. Entre septembre et mars, on remarque une accumulation de cambriolages dits « du crépuscule » commis dans des endroits privés.

La police rappelle les mesures de prévention adéquates. En effet, le risque de cambriolage peut déjà être considérablement réduit sans grand effort :

- Simulez une présence par un minuteur ou la programmation de votre télévision/radio.
- Fermez les portes à clé, même lors d'absence de courte durée.
- Signalez tout comportement ou bruits suspects et informer immédiatement la police au 117. Les constatations faites chez le voisin en font également partie.
- Informez vos voisins lors d'absences prolongées. Leur œil peut aider.
- Demandez conseil. De nombreux corps de police, mais aussi des entreprises privées, disposent de conseillers et conseillères compétents-es en matière de sécurité.



CARTES JOURNALIÈRES CFF



La Municipalité a renouvelé pour 2020 la collaboration avec la commune de La Sarraz pour l'achat de cartes journalières CFF.

Vous pourrez continuer de vous procurer des cartes au prix préférentiel de Fr. 40.- pièce.

Ces cartes peuvent être réservées via le formulaire en ligne sur le site internet de la commune de La Sarraz : <https://www.lasarraz.ch/vivre-a-la-sarraz/transports/cff-cartes-journalieres.html>, par téléphone au 021 866 02 24 ou directement au guichet de la bourse communale de La Sarraz :

- lundi de 13h30 à 16h30
- mardi de 07h45 à 11h00
- mercredi de 13h30 à 18h00
- jeudi de 07h45 à 11h00
- vendredi de 13h30 à 16h30

Après réservation, les billets doivent impérativement être retirés dans les 5 jours ouvrables suivant la réservation, faute de quoi ils seront remis en vente.

Offre last minute :

Si des cartes sont encore disponibles pour le jour même, ces dernières sont mises en vente au guichet de l'administration de La Sarraz (pas de réservation possible)

- le lundi, le mercredi et le vendredi à **Fr. 10.00 dès 13h30**
- le mardi et le jeudi à **Fr. 20.00 de 7h45 jusqu'à 11h00**

Le calendrier des disponibilités peut être consulté sur le site www.lasarraz.ch

RECENSEMENT DES CHIENS

Tous les propriétaires de chien(s) sont informés **qu'ils sont tenus d'annoncer au bureau communal** jusqu'au 15 février 2020 :

- les chiens acquis ou reçus en 2019;
- les chiens nés en 2019 et restés en leur possession;
- les chiens décédés, vendus ou donnés en 2019;
- les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.



Les chiens déjà annoncés et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Il est à rappeler que chaque chien doit être muni d'une puce électronique pour identification. Toute acquisition ou naissance d'un chien, en cours d'année, doit être annoncée **dans les 15 jours** au contrôle des habitants.

Nous vous rappelons l'art. 30 du Règlement de Police qui stipule que toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public.

Merci également aux propriétaires qui se donnent la peine de ramasser les excréments de leur chien.

CMS – SOUTIEN POUR LES PROCHES AIDANTS

A partir du 30 octobre 2019, les 49 centres médico-sociaux vaudois (CMS) offrent un soutien individuel renforcé et gratuit pour tous les proches aidants du canton. **Les CMS offrent un accompagnement individuel** au proche aidant et lui propose des moments privilégiés d'échange. Celui-ci peut faire le point sur sa situation, clarifier ses besoins, partager ses réflexions et préoccupations, bénéficier de conseils sociaux ou être informé et orienté.



Les CMS lancent par ailleurs la « carte d'urgence ».

Le proche aidant peut être préoccupé à l'idée qu'il ne puisse pas assurer sa présence, en raison d'une urgence médicale par exemple. Grâce à cette carte, le CMS peut rapidement prendre les mesures indispensables au bien-être de la personne aidée, selon ce qui aura été convenu à l'avance.

Cette carte est remise gratuitement par le CMS.

Dès le 30 octobre, ces prestations gratuites s'ouvrent à tous les proches aidants du canton de Vaud, qu'ils aident une personne cliente ou non d'un CMS.

Pour plus d'informations : www.avasad.ch/proches-aidants

CMS de Cossonay, Chemin du Passoir 2, 1304 Cossonay – Tél. 058.450.30.30

Ces prestations s'inscrivent dans le programme cantonal de soutien aux proches aidants du Département de la santé et de l'action sociale www.vd.ch/proches-aidants.

TRANSPORTS ACCOMPAGNÉS



Entraide Familiale de la
Région de Cossonay

LES TRANSPORTS ACCOMPAGNÉS pour qui :

- Vous êtes résidents de la région de Cossonay/ Penthelaz / La Sarraz
- Vous n'êtes pas autonome dans vos déplacements (âge, maladie, accident, etc.)
- Vous avez besoin d'être transporté à l'hôpital, chez le médecin, dentiste, pédicure, physio, etc...
- Vous souhaitez rendre une visite à l'hôpital à un membre de votre famille proche
- Vous acceptez de participer aux frais de voiture de votre chauffeur (prix fixé par l'Entraide familiale)

Un numéro de téléphone
du lundi au vendredi de 8h à 18h
079 816 36 54

Les coordinatrices sont à votre disposition pour organiser vos déplacements de lundi à vendredi (si possible, annoncer les courses 48h à l'avance)

DES CHAUFFEURS BENEVOLES La générosité en route :

- Vous habitez les région de Cossonay / Penthelaz / La Sarraz
- Vous avez un véhicule privé et du temps libre
- Vous aimez rendre service à des personnes sans moyen de transport ou momentanément dans l'incapacité de conduire
- Vous aimez rencontrer des personnes dans le partage et le respect mutuel
- Vous bénéficierez du dédommagement des frais de voiture (prix fixé par l'Entraide familiale) et d'une couverture d'assurances collectives pendant l'activité bénévole.

Appelez le

079 816 36 54

Les coordinatrices se réjouissent de votre engagement.

Elles gèrent les demandes de déplacements en fonction de votre disponibilité.

FENÊTRES DE L'AVEINT

Afin de compléter le calendrier de l'aveint de la page suivante, n'hésitez pas à contacter Mme Jacqueline Niklaus par tél au 079 462 87 03 ou par mail à j.niklaus@dargaudsuisse.ch. Ensuite il suffira de :



- Décorer une fenêtre, une porte, un balcon, etc, avec la mention de la date choisie
- Et si le cœur vous en dit, organiser un apéro ou vin chaud (facultatif !) pour accueillir ce jour-là vos voisins, amis et autres habitants de la commune pour partager un moment convivial.
- Les dates où il y a un accueil (qui figurent en rouge sur la liste), chaque habitant doit s'y sentir invité même s'il ne connaît pas les organisateurs. L'idée est de renforcer les liens des villageois dans cette magie de Noël.

Ainsi, du 1^{er} au 24 décembre, les habitants d'Eclépens pourront se promener dans le village à la recherche des fenêtres de l'Aveint.

Vous recevrez dans le prochain numéro les adresses complètes des fenêtres. Vous pourrez également trouver cette liste en visionnant le site de la commune www.eclepens.ch.

Merci d'avance à tous les habitants qui donneront un peu de leur temps pour que notre village vive ensemble les fêtes de Noël.

AGENDA :

- | | |
|-----------------------------|--|
| • Mercredi 20 novembre 2019 | Vente de vin de 17h à 19h, Buvette du foot |
| • Dimanche 24 novembre 2019 | Culte à 10h à Eclépens |
| • Vendredi 6 décembre 2019 | Noël des aînés, Bâtiment polyvalent |
| • Samedi 7 décembre 2019 | Téléthon de la Jeunesse, Buvette du foot |
| • Dimanche 8 décembre 2019 | Culte à 10h à Eclépens |
| • Mercredi 11 décembre 2019 | Conseil communal |
| • Samedi 14 décembre 2019 | Distribution des sapins de Noël, Buvette du foot |
| • Mardi 17 décembre 2019 | Chantée dans la cour d'école à 17h30 |



FENÊTRES DE L'AVEANT

<p>Dimanche 1^{er} décembre F. Deutsch et P.-E. Monnier Rue du Village 27 (Collège) Accueil de 17h à 20h</p>	<p>Vendredi 13 décembre Les Z'Amielaine, Salle de paroisse</p>
<p>Lundi 2 décembre Garderie l'Oasis, Rue du Village 24</p>	<p>Samedi 14 décembre</p>
<p>Mardi 3 décembre Famille Niklaus Gondoux-Dessus 1</p>	<p>Dimanche 15 décembre Familles Mercier & Braisaz-Latille Sous la Roche 11 – 13 Accueil dès 17h (raclette)</p>
<p>Mercredi 4 décembre UAPE Les Frimousses Rue du Village 27 Thé chaud à 17h</p>	<p>Lundi 16 décembre Famille Kaeser Au Moulin 21 Accueil de 17h à 19h</p>
<p>Jeudi 5 décembre</p>	<p>Mardi 17 décembre ECOLE DU VILLAGE Chantée dans la cour à 17h30</p>
<p>Vendredi 6 décembre Famille Duc Rue du Village 22A Vin chaud dès 17h</p>	<p>Mercredi 18 décembre</p>
<p>Samedi 7 décembre Famille Isaline et Régis Ackermann Rue du Village 13</p>	<p>Jeudi 19 décembre Famille Dizerens Rapille-Dessous 23 Accueil dès 18h</p>
<p>Dimanche 8 décembre</p>	<p>Vendredi 20 décembre Famille Isaline et Régis Ackermann Rue du Village 13 Accueil dès 18h</p>
<p>Lundi 9 décembre Famille Martignier Rapille-Dessus 6</p>	<p>Samedi 21 décembre</p>
<p>Mardi 10 décembre Administration communale, Rue du Village 24 Accueil de 16h à 18h</p>	<p>Dimanche 22 décembre Hanno (Suisse) SA Rue du Village 36</p>
<p>Mercredi 11 décembre</p>	<p>Lundi 23 décembre Storexpress Sàrl Rue du Village 36</p>
<p>Jeudi 12 décembre</p>	<p>Mardi 24 décembre Magasin VOLG, Rue du Village 30 Verrée dès 11h00</p>